

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 septembre 2018

Objet : Renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le lundi 24 septembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Christine COMAYRAS (suppléante de Madame Christine CERRIGONE), Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE.

Avait donné procuration : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Yves PERREE, Monsieur Patrice CALMEJANE à Monsieur André VEYSSIERE, Madame Lamya KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Frédéric MOLOSSI Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Saïd SADAoui, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n° 005.51 du 17 novembre 2005 portant renouvellement de la convention du 31 mai 2000 pour l'accès à BIP de la DGCL pour ses services centraux et les préfectures et sous-préfectures,

Vu la délibération n° 2010.64 du 29 novembre 2010 portant renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

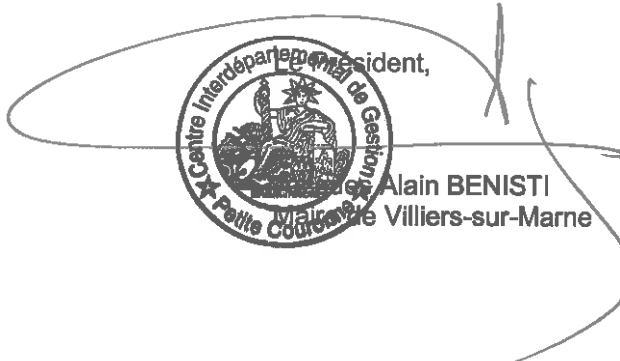
Vu la délibération n° 2014.69 du 24 novembre 2014 portant renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

Vu la délibération n°2016.57 du 26 septembre 2016 approuvant un avenant à la convention annexée à la délibération n° 2014.69 du 24 novembre 2014,

Considérant d'une part que la convention pour l'accès à BIP souscrite par le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) arrive à échéance et que la DGCL souhaite maintenir son accès à BIP, ainsi que celui des préfectures et sous-préfectures, et que d'autre part, le CIG augmente les tarifs d'abonnement à BIP pour faire face aux dépenses liées à son fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention ci-annexée pour l'accès à (BIP) avec le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL), d'une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour un montant annuel de 1050 euros.

Président,

Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

